



European Conference of Presidents of Parliament
Conférence européenne des Présidents de Parlement
Strasbourg, 15 - 16 September 2016
Strasbourg, 15 - 16 septembre 2016



Conclusions de Pedro Agramunt Président de l'Assemblée parlementaire

Chers présidents, chers collègues,

En tant qu'hôte de la Conférence européenne des présidents de parlement de cette année, j'ai l'honneur et la responsabilité de vous présenter mes conclusions concernant ces deux jours.

Je tiens tout d'abord à vous remercier toutes et tous pour votre active participation et votre contribution. La qualité des débats dans cet hémicycle et le grand nombre de réunions bilatérales et autres rencontres confirment l'importance croissante du dialogue interparlementaire et témoignent d'une sensibilisation au rôle que la diplomatie parlementaire peut jouer dans les relations internationales. Nos réunions régulières permettent de jeter des ponts et d'instaurer des canaux de communication qui nous aident à partager des expériences et à trouver des solutions communes, dans l'intérêt de nos citoyens.

J'adresse mes remerciements particuliers et toute ma gratitude aux orateurs qui ont introduit chacun des trois thèmes de la conférence. Leurs interventions ont guidé et nourri les débats qui ont suivi.

Dans mon allocution d'ouverture, j'ai rappelé quelques dates emblématiques qui ont marqué notre époque troublée et modifié la façon dont nous percevons le monde dans lequel nous vivons.

Dans mes conclusions, je souhaite reprendre quelques formulations emblématiques extraites de nos débats, qui ont donné le ton de la conférence. VOS déclarations ont bien illustré, en quelques mots et images puissantes, les questions fondamentales que nous DEVONS traiter.

Pour commencer par le **thème 1 – *Migrations et crise des réfugiés en Europe : rôle et responsabilités des parlements***, une question m'a particulièrement frappé : « *Nous acquittons-nous réellement de notre mission ?* »

Certes, en matière de migration et d'asile, nos obligations juridiques sont clairement définies et nous savons quelles sont nos responsabilités morales. Nous admettons

aussi que la solidarité et le partage des responsabilités sont nécessaires et qu'une réponse unilatérale aux migrations et à l'asile – phénomènes mondiaux impossibles à arrêter – ne peut être qu'inadaptée et provisoire.

Mais nous devons également faire preuve d'autocritique et reconnaître que la volonté politique de remplir notre mission est absente. En réalité, la crise actuelle n'est pas liée à l'arrivée d'un million de migrants et de réfugiés en Europe l'an dernier – ces personnes représentent un infime pourcentage de la population du continent – mais découle de l'incapacité de l'Europe à apporter une réponse adéquate, décidée d'un commun accord, à une vague migratoire qui avait été annoncée. Cela doit aussi être mis dans le contexte de la présence de 3 millions de réfugiés en Turquie, la plupart en provenance de Syrie.

Le débat a clairement montré qu'il existe différentes approches sur la manière d'affronter la crise actuelle, ainsi qu'une perception variable de son ampleur et de son impact sur le projet européen. Il a aussi confirmé que les parlements nationaux doivent redoubler d'efforts pour établir un dialogue constructif sur cette question, afin de parvenir à une réponse commune.

Chers collègues, à partir de nos discussions, j'ai identifié quelques recommandations qui pourraient orienter nos futures activités.

Les parlements nationaux devraient veiller à ce que les mesures relatives aux migrations et à l'asile ne soient pas axées sur le court terme mais s'inscrivent dans un processus général de révision à long terme de la politique et de la législation. Dans ce contexte, il est essentiel d'améliorer les politiques d'intégration pour permettre à ceux qui resteront certainement dans nos sociétés de s'y intégrer pleinement. Il ne fait aucun doute que l'intégration a un coût, mais ce coût est largement compensé par les avantages qu'en tire toute la société, comme l'ont confirmé nos discussions sur le troisième thème. En outre, n'oublions pas que l'échec de l'intégration se traduit par des coûts supérieurs à long terme.

Les parlements nationaux devraient également être associés davantage à la prise de décision en matière de migration et d'asile. Grâce à leur pluralisme et à leur représentativité, ils peuvent conférer une légitimité accrue aux décisions et faire en sorte que les réponses soient plus adaptées aux souhaits des citoyens. Il faudrait aussi examiner de plus près le potentiel offert par les parlements nationaux pour combler le fossé entre décideurs européens et citoyens.

Dans le même temps, en tant que responsables politiques, nous avons le devoir de ne pas jouer sur les peurs de l'opinion publique ni tomber dans le piège du populisme. Nous devons résister à la tentation de présenter à nos concitoyens un faux choix entre la sécurité d'une part et la dignité et la liberté de l'autre. La sécurité est une question à prendre au sérieux, tout comme les droits de l'homme.

Les parlements nationaux devraient exercer plus souvent leur fonction de contrôle, en interrogeant les gouvernements sur la mise en œuvre insuffisante ou tardive des décisions prises au niveau européen pour résoudre la crise, et en supervisant l'application des accords et autres engagements.

Une politique globale et efficace en matière de migration et d'asile suppose une forte dimension externe, qui passe par une étroite coopération avec les pays d'origine et de transit non européens et une politique ciblée d'aide au développement. Elle exige également une position plus ferme sur la résolution des conflits et le retour de la paix dans les régions touchées par la guerre car, comme cela a été dit, « *il y a un déficit de paix* ». Toutes ces mesures contribueraient à réduire les mouvements de migrants et de réfugiés.

Le thème 2 – Les parlements nationaux et le Conseil de l'Europe : promouvoir ensemble la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit – a permis aux participants d'illustrer les efforts déployés par les parlements nationaux pour appliquer les textes et décisions contraignants et non contraignants du Conseil de l'Europe et coopérer avec un grand nombre de ses organes, dont l'Assemblée parlementaire.

Plusieurs présidents ont loué l'action du Conseil de l'Europe, référence dans le domaine de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit, qui a apporté une contribution majeure à la consolidation des normes démocratiques dans ses Etats membres. Pour souligner l'importance de la Convention européenne des droits de l'homme, une présidente a évoqué une « *prouesse de la civilisation humaine* », définition à laquelle je souscris totalement.

Divers intervenants ont fait référence au contexte actuel, difficile pour les démocraties européennes : la menace terroriste, la crise économique, l'accroissement des inégalités, le chômage des jeunes, la montée du populisme ; d'autres ont insisté sur le cadre géopolitique plus large, dans lequel l'Europe est en recul.

A cet égard, deux citations me viennent à l'esprit : « *C'est dans ces temps difficiles que nous avons besoin d'un leadership et d'une vision. L'insularité risque de remettre en cause ce qui a été réalisé jusqu'à présent dans le domaine de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit* » et « *Nous ne devrions pas choisir entre nos valeurs et notre prospérité. Au contraire, notre prospérité dépend de nos valeurs.* »

Certains orateurs ont également évoqué la nécessité de rapprocher les institutions démocratiques des citoyens, par exemple en améliorant la transparence et le caractère inclusif du processus délibératif, notamment par des consultations en ligne. Voilà un autre domaine dans lequel le Conseil de l'Europe pourrait apporter son concours, grâce à ses travaux sur la démocratie électronique, et que l'Assemblée pourrait approfondir.

Une question récurrente était comment faire en sorte que les parlements nationaux soient plus réceptifs aux alertes précoces de l'Assemblée parlementaire et plus enclins à appliquer ses résolutions. A mon avis, il y a moyen d'améliorer l'interaction et la

coordination entre les parlements nationaux et l'Assemblée parlementaire, et j'attache une grande importance au rôle volontariste que doivent jouer les membres des délégations nationales en servant de relais.

Parallèlement, l'Assemblée peut continuer à mieux connaître les intérêts et les besoins des parlements nationaux, par exemple en développant des séminaires sur mesure, axés sur la demande, destinés aux parlements nationaux et en encourageant des échanges directs entre les commissions de l'Assemblée et leurs équivalents dans les parlements nationaux.

A plusieurs reprises durant cette conférence ont été rappelées les raisons pour lesquelles nous devons travailler ensemble et les valeurs qui forment notre patrimoine commun. Je tiens à vous informer, chers collègues, que l'Assemblée parlementaire a proposé que le Conseil de l'Europe tienne un Quatrième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe. Je vous invite à soutenir cette initiative, qui pourrait donner un nouvel élan à notre collaboration dans les années à venir.

Chers collègues, ce matin lors de la conférence, nous avons abordé le thème de la ***mobilisation des parlements contre la haine, pour des sociétés inclusives et non racistes.***

Il y avait unanimité pour dire que la haine menace nos systèmes démocratiques en sapant la cohésion sociale. Les sociétés sont plus soudées lorsque la diversité est respectée et appréciée en tant que richesse. Partant, elles résistent mieux aux menaces, y compris à la radicalisation qui conduit au terrorisme.

Des inquiétudes ont été exprimées au sujet du risque de stigmatiser certains groupes, surtout dans le contexte actuel de lutte contre le terrorisme. Ce risque est amplifié par les discours populistes, à droite comme à gauche, et par l'impact d'internet, qui se traduisent par une dévalorisation du discours public. Comme l'a dit un orateur, « *le racisme et l'incitation à la violence ne sont pas une opinion. Ils ne peuvent être protégés par le droit à la liberté d'expression.* »

Les intervenants ont avancé plusieurs idées pour que les parlements nationaux se mobilisent contre la haine.

La première serait d'adopter des lois criminalisant le discours de haine et de condamner les auteurs d'infractions motivées par la haine. La sanction en elle-même n'est pas la solution, mais un premier pas.

Il résulte clairement de nos discussions qu'il faudrait privilégier la PRÉVENTION. Dans ce contexte, de nombreux orateurs ont insisté sur le rôle primordial de l'éducation, sur l'importance de l'éducation à la citoyenneté démocratique – activité majeure du Conseil de l'Europe – et sur le rôle des associations sportives et culturelles.

Tous les intervenants ont évoqué la MOBILISATION PERSONNELLE des parlementaires, qui est au cœur de la lutte contre la haine, le racisme et l'intolérance. En tant que personnalités publiques de premier plan, les membres des parlements devraient montrer l'exemple, être conscients des mots qu'ils utilisent dans le débat politique et adopter publiquement une position claire contre la haine. Ils devraient également soutenir les arguments fondés sur les droits de l'homme pour contrer le discours de haine. A cet égard, je remercie tous ceux d'entre vous qui se sont intéressés à l'initiative #NoHateNoFear, à l'Alliance parlementaire contre la haine et au mouvement Non à la haine. Je vous invite à y donner suite à votre retour dans votre pays.

M. Thommessen, votre discours sur les modèles a été une source d'inspiration. En tant que personnalités politiques, NOUS pouvons influencer sur nos concitoyens, en particulier les jeunes, afin qu'ils aient confiance dans la démocratie et deviennent les dirigeants de demain. Les personnes que nous choisissons de rencontrer ou de soutenir publiquement, les quartiers des villes dans lesquels nous choisissons de nous rendre seront autant de signes visibles de notre croyance dans l'égalité et l'inclusion. Nous devrions le garder à l'esprit dans nos fonctions.

Chers collègues, cette conférence nous a donné de nombreuses idées pour nos futures activités. La principale difficulté réside dans le fait que les thèmes dont nous avons discuté durant ces deux jours doivent être traités simultanément et sans plus attendre.

Vous pouvez compter sur l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous remercie.